

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 43 (1970)

Heft: 1

Artikel: La pratique de l'aménagement régional repose-t-elle sur des fondements théoriques suffisants?

Autor: Bridel, Laurent

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La pratique de l'aménagement régional repose-t-elle sur des fondements théoriques suffisants?

Quelques expériences des pays de l'Europe de l'Est
par Laurent Bridel, géographe

22

A un moment où les problèmes d'aménagement du territoire deviennent des thèmes d'importance nationale, ne serait-ce déjà que par la préparation d'une loi fédérale et l'élaboration de principes directeurs (« Leitbilder »), il n'est pas inutile de revenir sur les buts et les méthodes de l'aménagement régional. La publication, en Pologne, de deux fascicules consacrés, de manière très générale, à la planification régionale nous en fournit l'occasion¹. Disons tout de suite que le statut du sol qui est l'autre sujet essentiel, propre à animer les discussions fondamentales pendant de longues années encore, ne fera pas l'objet de cette chronique.

Dans un bref mais intéressant article, Barbara Prandecka² s'attaque à la définition des buts et des critères de l'aménagement de l'espace; ces fins sont de trois ordres, social (tendre vers une plus grande égalité dans les conditions de vie), productif (atteindre un seuil optimal) et biologique

(conserver la nature). En fait, il n'est guère possible d'utiliser les mêmes critères en administrant l'espace, selon que l'on se place au niveau du monde ou à celui d'une commune. Au niveau du monde – il est bon de le rappeler à un moment où de nombreuses « nuisances » atteignent des proportions internationales – il s'agit avant tout de préserver les conditions de vie de l'être humain. A l'échelon de la nation, où les conflits s'entrecroisent, entre les forces nationales et les forces locales d'une part et entre les besoins de chaque branche d'activité et ceux de chaque région d'autre part, la valeur de l'espace devrait être estimée en commençant par les sites tellement exceptionnels qu'il ne peut leur être attribué de prix économique; ces évaluations serviraient de base à toute l'action politique. Aux niveaux régional et local, il s'agit de répondre du mieux possible aux nécessités de la vie des populations résidentes.

Il ne paraît pas opportun d'entrer ici dans tous les détails de la *planification régionale* polonaise, la plus fréquemment citée dans les deux ouvrages recensés, car nous n'avons pas d'expérience dans le domaine de la régionalisation d'une planification nationale. Cependant, sur deux points, les apports polonais nous fournissent d'utiles éclaircissements: l'application des plans régionaux et la formation des aménagistes. Selon J. Krucz³, la loi polonaise prévoit que le plan régional est obligatoire. En fait, il n'en est rien, car, établi pour une période de quinze à vingt ans, il est trop détaillé pour que, le moment venu, la décision locale puisse cadrer avec le contexte. Quelle sera, en Suisse, la relation correcte entre le degré de contrainte d'un plan et la durée de sa validité? La réponse est d'autant plus malaisée à donner que la spéculation sur les terrains peut

Il dégage les grandes lignes de la politique à suivre en matière de développement.

Plans d'extension communaux

La commune de Château-d'Œx est déjà dotée d'un tel instrument. Il serait probablement à revoir et à accorder aux conclusions d'un plan directeur du district. Il n'entre pas dans les attributions de la commission de préjuger si les communes de Rougemont et Rossinière devraient envisager cette étude par la suite, ce problème étant de la compétence de ces communes seulement.

Etudes spéciales

Les urbanistes du plan d'aménagement régional recommandent d'avoir recours, dans les secteurs différents (tourisme, agriculture, industrie) à des spécialistes avec qui ils peuvent collaborer (Bureau de recherches touristiques, Chambre vaudoise d'agriculture et vulgarisation agricole, etc.). L'une des spécialités est, entre autres, l'étude des *domaines skiables*.

Deux bureaux spécialisés ont été contactés. Il semble en effet urgent, face au développement actuellement à l'étude chez nos voisins, de s'assurer que les installations qu'ils prévoient, aussi bien que celles que nous préconisons, n'entrent pas en concurrence, mais au contraire

puissent se compléter. Tel est en effet le vœu du skieur d'aujourd'hui.

Une première phase de cette étude pourrait comprendre le secteur approximatif La Braye – L'Étivaz – Monts-Chevrouils – Hongrin – Lécherette – Les Mosses et pourrait se faire durant cette prochaine saison. Elle serait également subsidiée à 50% par l'Etat. Il paraîtrait logique que le solde soit en partie pris en charge par les moyens de remontées mécaniques des régions concernées, ainsi que par les bénéficiaires de l'extension proposée: moyens de transports, restaurants, hôtels, etc.

Conclusions

L'avis unanime de la commission est de recommander la mise en chantier immédiate de deux volets de l'étude proposée:

- a) l'étude *prospective générale* (confiée au bureau Urbanplan);
- b) l'étude *du domaine skiable* (confiée à l'un des spécialistes déjà contactés).

Il paraît en effet nécessaire de savoir où nous allons tous ensemble, plutôt que de risquer de décider d'aller plus en avant, mais dans des directions opposées. Le temps est à la collaboration étroite, face aux régions qui se développent d'une façon tentaculaire et qui nous opposent une concurrence toujours plus grande.

s'étendre sur un laps de temps bien plus étendu que le plan lui-même.

Le thème de la *formation des aménagistes* est abordé sous forme d'une table ronde⁴ qui donne avant tout l'impression que, en Pologne pas plus qu'ailleurs, la situation n'est limpide pour tous. Partisans d'une formation de deuxième cycle s'opposent à ceux du troisième cycle, les défenseurs d'écoles ou de facultés spécialisées ne s'accordent pas avec ceux qui souhaitent rester dans un cadre plus large. Cependant, certains faits semblent être plus généralement acceptés: il n'y a pas qu'une seule espèce d'aménagiste puisque l'on peut, pour le moins, distinguer des hommes de synthèse et des spécialistes de l'analyse. Un étroit contact avec la pratique s'avère toujours plus nécessaire et il est même proposé de ne former à la planification spatiale que des personnes ayant déjà cinq ans d'expérience soit dans une entreprise, soit dans une administration. En fait, le problème qui préoccupe le plus les aménagistes polonais est leurs relations avec les autorités locales, car ce sont celles qui exécutent les plans, et surtout, avec leurs collègues de la planification sectorielle qui semblent, d'un côté, mécontents de la rigidité des plans spatiaux, beaucoup plus lents à établir que les plans économiques, et, d'un autre, désireux de réaliser directement ces mêmes plans d'aménagement relatifs à leur domaine.

Ce schéma auquel il paraît raisonnable de souscrire n'est pas dénué d'intérêt, en dépit de son caractère très général. Comme le faisait remarquer un des participants au colloque de 1966⁵, «les buts sont le point le plus faible des théories contemporaines du développement économique et social», car ils se réduisent souvent à un accroissement du produit brut ou du revenu par habitant.

Parallèlement à un certain désenchantement qui se fait jour parmi les aménagistes à propos de l'utilisation des modèles dans la pratique⁶, nous allons peut-être assister à une salutaire contestation de tous les postulats acceptés, parfois trop hâtivement – il fallait parer au plus pressé – par les pionniers de l'aménagement régional.

Un des nœuds de l'action spatiale est l'harmonisation d'une croissance économique maximale au niveau de l'ensemble du pays et la répartition la plus équitable de cette croissance entre les diverses régions⁷. Etant donné qu'en Suisse on n'a pas encore osé aborder à fond le problème de la planification économique en relation avec l'aménagement spatial⁸, cette question reste encore très théorique. Cependant, du fait qu'il est inconcevable d'imaginer un aménagement national, voire même cantonal, sans une coordination entre l'économie et l'aménagement du territoire, il vaut la peine de s'y arrêter un instant. L'économiste polonaise dont il vient d'être question concluait qu'il n'y avait pas d'amélioration de l'équilibre entre les régions si l'on s'appliquait, dans les plans, à prolonger les tendances du passé et si l'on ne contraignait pas les régions les plus prospères à adopter des taux de croissance inférieurs à la moyenne nationale. Dans un tout autre contexte, nous trouvons l'expression d'une expérience toute différente: D. Eversley⁹, dans un article qui condamne très sévèrement la politique de développement économique régional du Gouvernement Wilson, en Grande-Bretagne, se demande si le transfert d'un million de livres, enlevé à la région londonienne – sous forme d'impôts – pour être investi en Ecosse ou en Irlande

du Nord – sous forme de subventions ou d'infrastructures publiques – apporte quelque chose de plus à l'ensemble du pays que la dépense dans la région londonienne de cette même somme. En Suisse, sommes-nous au clair sur ce brûlant sujet?

Dans le même ordre d'idées, que faut-il penser de la politique à l'égard de *l'extension des villes*? En Europe, l'URSS et les démocraties populaires ont été parmi les pays les plus acharnés à contenir l'essor de leurs métropoles. Peut-on dire que le jeu en valait la peine? «Empêcher l'augmentation de la population dans les grandes villes... est une demi-mesure tendant à éviter un accroissement progressif des frais improductifs et les conséquences socio-pathologiques qui caractérisent les grandes agglomérations. Mais, dans ce cas, l'aspect positif du développement de ces villes fait défaut et cela peut entraîner des déformations d'un autre genre (une structure d'âge défavorable de la population, un manque de dynamisme dans l'économie...)»¹⁰. Plus loin, D. Janev¹¹ remarque que seul le manque de logements a permis, en Serbie, de restreindre l'accroissement de Belgrade et que, même dans ces conditions, uniquement 10% des immigrants venus en ville, entre 1948–1965 se sont installés dans les localités dont la taille (40 000 à 60 000 habitants) leur permettait le mieux d'animer les campagnes environnantes. Sans même parler des moyens à disposition, avons-nous, en Suisse, une conception claire à l'égard de nos villes?

A. Kuklinski, directeur du programme de recherches des Nations Unies sur le développement régional, fournit une excellente conclusion à cette chronique, en décrivant¹² *les principales recherches nécessaires* pour donner à l'aménagement régional les bases générales qui lui manquent encore trop souvent: tout d'abord, il s'agit de formuler des règles ou plutôt des hypothèses concernant les mécanismes du développement régional; les sociologues, dans ce sens, devraient dépasser le niveau de la micro-sociologie et tourner leur attention vers les problèmes posés à une échelle plus vaste et permettant des comparaisons entre régions. En matière de politique régionale, rien ne serait plus utile que de se pencher sur le processus de la définition des buts, en particulier à l'aide des modèles. Quelles sont les durées à donner aux divers types de plans régionaux et quels ont été les résultats des plans promulgués jusqu'ici? Enfin, il n'est guère possible d'avancer dans le domaine de la recherche, sans développer notre système d'informations, quantitatives et qualitatives. On pourrait encore compléter ce panorama en proposant des recherches sur l'organisation politique et administrative la plus adéquate à l'aménagement du territoire; en Suisse, en particulier, il règne la plus grande confusion dans la répartition des tâches entre les collectivités publiques et les bureaux et les organismes privés.

En conclusion, cet aperçu, très incomplet, des recherches et des problèmes d'aménagistes et d'économistes d'Europe de l'Est, nous pose de nombreuses questions qui, en dépit des différences de situations, demeurent pertinentes et essentielles.

¹ «Les Problèmes spatiaux dans la Planification en perspective», Comité de l'aménagement du territoire de l'Académie polonaise des sciences, Etudes, vol. XXVI, Warszawa 1968; il

L'habitation d'aujourd'hui

Catalogue suisse de l'équipement 1969-1970
Edité par le Werkbund suisse

Une fois de plus, nous devons adresser au Werkbund le reproche de se parer de l'adjectif «suisse» pour présenter un ouvrage strictement «suisse-allemand» (même s'il comporte un texte français). Quand donc nos chers compatriotes admettront-ils qu'ils ne sont pas *toute la Suisse* ? Il est, en particulier, intolérable que l'existence de l'Œuvre, société sœur du Werkbund, ne soit même pas mentionnée dans les pages introductives. Les Romands n'existent tout simplement pas !

Cela dit, ce catalogue, qui paraît pour la septième fois, est devenu un agréable aide-mémoire de ce qui se crée de plus récent parmi les industriels et les artisans du meuble, de la lustrerie, des textiles, des articles de ménage de Suisse alémanique. La qualité de l'ensemble est d'un bon niveau moyen où l'œil est heureux de n'être pas bousculé par les provocations tellement à la mode aujourd'hui : les sièges ont l'air de sièges et les bibliothèques, de bibliothèques. C'est rassurant. On devine que l'exécution est impeccable ; on voit avec plaisir que les objets sont de nature à faire bon ménage les uns avec les autres et à conférer à la pièce où ils prendront place un confort fonctionnel sans faux éclat ni vulgarité.

Il faut pourtant parler encore de la surprenante note d'introduction qui n'en est pas une et dont on ne voit guère le lien avec le contenu. Le président du SWB a sans doute voulu montrer la maîtrise qu'il a acquise dans la connaissance des tendances et des écoles qui s'acharnent à mériter l'appellation d'«art actuel». Il les dissèque à la manière d'un guide, au risque de voir rugir d'indignation les fauves qu'il aura ainsi catalogués en «concrets précoces», «concrets tardifs», «cinétiques et lumineux». Nous lui laissons volontiers la paternité de ses audaces qui seront démenties avant que l'encre soit sèche.

Vivre dans un village neuf

par Christiane Peyre

On choisit un appartement ou un pavillon. Par un «village», on se laisse séduire. Le «village» n'est-il pas l'un des tests les plus séduisants qu'utilise la psychologie des profondeurs ? Les promoteurs, qui l'ont compris, ne négligent rien pour faire vibrer chez le client les nostalgies de l'enfance et les impulsions ancestrales.

Poésie champêtre des appellations semées le long des routes en mystérieux signes de piste. Mirage soudain de centaines de petits toits, flambant neufs, en pleins champs de luzerne ou de blé. Vous stoppez. Personne en vue. Un gigantesque silence vous conditionne. Les dernières flèches vous conduisent devant une porte. Geste onirique : vous en tournez la poignée, elle s'ouvre ! L'enchantement ne se dissipe pas. Chaleur, musique d'ambiance, épaisse moquette. Sur un guéridon, un vieux livre de bibliothèque jauni est négligemment ouvert. Fauteuils et divans profonds dans un vaste «living». Un coin de Montparnasse ou de Saint-Germain projeté en pleine nature.

«Chez soi» le plus idéalisé qu'on puisse imaginer, le «village» n'illustre pas seulement la boutade d'Alphonse Allais, «construire la ville à la campagne», mais réalise aussi le vœu de tout travailleur : mêler les vacances à l'activité, faire de la «maison de campagne» occasionnelle la demeure de chaque jour.

Tout n'est pas aussi rose

Mais c'est une chose de rêver la vie au grand air, et c'en est une autre de s'y installer durablement. La maison qu'on vient d'acheter, outre qu'on la trouve froide, sans moquette et sans musique, et généralement au milieu d'un chantier encore chaotique et boueux, se rétrécit vite aux dimensions de la réalité. Comme partout, les robinets fuient, les portes ferment mal, le plancher est raboteux.

s'agit des travaux d'un colloque international tenu par des spécialistes de Pologne, Tchécoslovaquie et Yougoslavie en octobre 1966.

«Regional Development and Planning in Poland» – «Gospodarka i Administracja Terenowa», Warsaw, July 1969.

² «The Goals of Regional Policy in Relation to Regional Planning» in «Regional Development and Planning in Poland», pp. 26 ss.

³ «La Méthodologie de la planification régionale en Pologne» in «Les Problèmes spatiaux», pp. 141-153.

⁴ «Regional Development and Planning in Poland», pp. 43-50.

⁵ Kosta Mihailovic : «Certaines questions fondamentales du développement régional» in «Les Problèmes spatiaux dans la Planification en perspective», cité après «Les problèmes spatiaux», p. 21.

⁶ Voir les comptes rendus du 9^e Congrès de l'Association européenne de science régionale à Copenhague, *Informationen*, Bad Godesberg, 1969/21, pp. 652-663.

⁷ Voir, en particulier, B. Prandecka : «Les Problèmes de l'optimisation du revenu national dans le système spatial» in «Les Problèmes spatiaux», pp. 33-40.

⁸ Nous en voulons pour preuve l'aménagement des zones industrielles qui est abandonné aujourd'hui à l'arbitraire des entreprises individuelles – puisqu'il n'existe pas toujours de politique conservée par branche – et des communes. Cette absence de politique spatiale se fera toujours plus cruellement sentir.

⁹ «Einige Probleme der wirtschaftlichen und sozialen Planung in England», «Informationen», Bad Godesberg, 1969/21, pp. 641-651.

¹⁰ «Les Problèmes spatiaux», p. 24.

¹¹ «... l'urbanisation d'après guerre de la République socialiste de Serbie» in «Les Problèmes spatiaux», pp. 155-159.

¹² «Trends in Research on the Complex-Scale Development of the Regions» in «Regional Development and Planning in Poland», pp. 4-10.

Sur les bois et les champs qu'on retrouve désormais le matin, immuables, devant chaque fenêtre, le ciel est loin d'être toujours bleu. La nature indifférente semble hostile. Comble de la déception: on n'est pas seul. Souvent les maisons sont mitoyennes, et insuffisamment insonorisées, les jardins sont rarement clôturés. Quand, ensommeillé, on ouvre ses persiennes, la voisine ouvre aussi les siennes. Quand on va dans son jardin, elle va dans le sien. De l'aube à la nuit, chacun entend, voit, sait ce que fait chacun de ses cinq ou six voisins proches, comment il s'habille, quelle voiture stationne devant sa porte. La maison individuelle et son jardin, symbole du repliement sur le «chez soi» le plus calfeutré, paradoxalement, vous livre plus au regard d'autrui que le plus grand immeuble où l'on s'entasse en foule anonyme.

27

Corollaire inévitable: on jase. Même les hommes, paraît-il, s'y mettent. Coupés de la cité mère, ces Parisiens de naissance ou d'adoption redeviennent «province». Le regard qui épie sous le rideau, les visites furtives entre voisins, rien n'y manque. On en a conscience, on l'avoue, tout au plus espère-t-on qu'à la longue cela s'atténuera en perdant de son intérêt. Des clans se forment: ici les «yé-yés», là les «bigots», ailleurs les «snobs». L'homme épris de solitude, qui, après trois bonnes heures de transports variés depuis le matin, veut se détendre en se promenant dans son jardin, sent braquées sur lui comme autant d'yeux les fenêtres environnantes.

Pour les «femmes au logis», pas d'échappatoire possible. Les hommes mobilisent volontiers la voiture pour aller prendre d'assaut les premiers trains du matin. Certains ne rentreront que vers 9, 10 heures du soir. Pour le ravitaillement, elles trouvent, cependant, au sein du village, un séduisant centre commercial à colonnades de bois, style «vieux marché». Libre-service, pharmacie, boulangerie, mini-shopping de fantaisie. On en a vite fait le tour. Les lanternes vieillottes et la musique du «self» ne traquent pas l'ennui de ces «courses» en vase clos. Les boutiques du vieux village, si l'on a le cœur d'aller jusque là, n'ajoutent rien à la variété. Qu'on ait besoin, un matin, d'une fermeture à glissière rouge de 22 centimètres pour achever la confection d'une robe, seule une expédition d'une demi-journée dans la ville la plus proche permettra de la trouver.

Une communauté

La collectivité peut aussi devenir communauté, à l'occasion des loisirs sportifs notamment. Il est commode de trouver des partenaires pour jouer au tennis, aux boules, nager dans la piscine. La douceur de l'été suscite la fraternisation. On organise des méchouis sous une tente, des veillées chez l'un ou l'autre, des tournois de belotte ou de bridge. Dix jeunes jouant au ping-pong dans un grenier vont chercher leurs amis, et les voilà trente à danser. L'hiver revenu, le besoin se fait sentir d'un local commun où organiser bibliothèque, ciné-club, réunions, et que les promoteurs s'étaient bien gardés de prévoir. L'entente ainsi trouvée imprègne bientôt la vie quotidienne. On va chercher les enfants de l'une et le pain de l'autre. Qu'une maladie se déclare, et très vite s'organise un réseau d'entraide. L'élan donné, les initiatives foisonnent. Partout naissent spontanément des organisateurs bénévoles et généralement compétents. La communauté se structure. Gymnastique, judo, peinture,



Tuyaux et raccords d'écoulement en acier et en matière plastique

Pièces normales

Exécutions spéciales
préfabriquées
et prêtes au montage



pour canalisations sanitaires

VON ROLL S.A.
Fabrique GEKA
4553 Subingen

Dessinateurs et techniciens vaudois montrent l'exemple

En 1919, la Société des dessinateurs et techniciens (SDT) recrutait ses membres aussi bien chez les employeurs que chez les salariés. En 1969, elle ne compte plus que des employés. C'est dire qu'en cinquante ans, la SDT a connu une transformation radicale, et que de groupement académique qu'elle était à sa naissance, elle est devenue un véritable syndicat: un syndicat dont l'action va trouver sous peu un aboutissement à de longs et patients efforts par la signature d'une convention collective de travail.

28

La reconversion de la SDT s'est opérée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, après qu'en 1941 le Parlement vaudois eut adopté une loi dont le caractère principal était de limiter l'exercice de la profession d'architecte. Aux termes de cette loi, seuls les diplômés sortis des écoles polytechniques et des écoles d'architecture ont le droit de porter le titre envié d'architecte, et partant, de signer les œuvres auxquelles ils ont collaboré. Les autres, c'est-à-dire les gens formés à la seule pratique, ne peuvent s'honorer d'un pareil titre que s'ils réussissent un examen d'Etat, si sévère qu'il ferme pratiquement la porte aux praticiens non munis d'un diplôme universitaire¹.

En 1948, la SDT entrait dans la Fédération ouvrière vaudoise.

Comment expliquer qu'il aura fallu à la Société des architectes et dessinateurs plus de vingt ans pour persuader

ses partenaires patronaux qu'il serait utile à chacun, employeurs et salariés, de mettre sur pied une convention collective de travail? Une raison simple: l'action syndicale jusqu'à ces toutes dernières années a profondément répugné au secteur tertiaire. Dans de telles conditions, il devient extrêmement délicat de constituer ne serait-ce qu'une armature d'organisation de défense. Certes, les groupements professionnels existent depuis longtemps, mais ils ont rarement fait la différence entre employeurs et employés. Aussi bien la formation de commissions paritaires s'est-elle révélée souvent hasardeuse.

Outre la signature d'une convention collective, la SDT poursuit un deuxième objectif: la formation professionnelle, et au sein de celle-ci elle met l'accent sur la promotion sociale.

Promotion sociale, car la SDT estime que la formation professionnelle ne s'arrête pas à vingt ans, et que l'architecture est de ces métiers qui peuvent s'apprendre par plusieurs voies différentes. L'architecture est peut-être un art; c'est dans tous les cas un acte de création. Et dans ce domaine, le génie personnel a le pas sur la formation académique. Le Corbusier a-t-il appris son métier dans une école d'architecture?

La SDT souhaite que s'implante au niveau fédéral une législation souple qui tienne compte des véritables intérêts de la profession. Mais avant d'en arriver là, elle doit d'abord étendre son influence au-delà des frontières vaudoises. C'est la mission qu'elle s'est choisie au cap de ses cinquante ans d'âge.

P.-A. S.

¹ Que disent de cette assertion discutable et surtout inutile les membres de l'Association vaudoise des architectes qui s'honorent d'avoir passé avec succès cet examen? Réd.

danse, club féminin. Seuls les grincheux se plaignent des innombrables invitations qui bourrent bientôt leurs boîtes aux lettres. Les femmes se reçoivent souvent entre elles «à l'américaine». Pas de problèmes pour les enfants, on trouve sur place autant de «baby-sitters» qu'on en désire, et jusqu'à de jeunes garçons qui lavent votre voiture pour se faire quelque argent de poche.

Une nouvelle forme de commerce vient à la rescousse de cette nouvelle forme de vie collective. Ici ou là, une porte arbore le désormais classique «J'aime Swipp». Dans le même style de vente hors des circuits ordinaires, le «tupper-ware». Objet: des boîtes en plastique hermétiques; méthode: une résidente invite chez elle, autour d'un thé, ses voisines et une démonstratrice. De la même manière, un mannequin vient présenter des collections de prêt à porter. Des esthéticiennes apportent à domicile conseils et produits de beauté.

Reste un problème: celui des rapports avec l'ancien village, le «vrai». Ses habitants n'ont pas accueilli d'un bon œil les nouveaux arrivants. C'est réciproque. On tient à se distinguer. «On ne se mêle pas à la racaille», dit un adolescent. On se replie derrière une barrière et, en particulier, on garde jalousement la piscine. Il est arrivé que des jeunes des environs, ulcérés, vinssent y renverser des poubelles. La population de l'ancien village, généralement plus pauvre, n'est bonne qu'à fournir quelques femmes de ménage. Bientôt, l'école primaire de l'un de ces vieux hameaux sera fermée au profit de celle du nouveau.

Ainsi va la vie dans cette «campagne» toute proche de Paris. Est-ce enfin le paradis sur terre? Il est bien tentant de s'y laisser glisser. La durée y coule plus doucement. C'est une enclave hors du temps et hors de la ville. Tout le monde ne s'y fait pas.

«Le Monde»

**Pour le béton léger et le
béton isolant**

SA HUNZIKER S.A.

Léca